

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron de Bujaleuf, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 février 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
33	22	7	4	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : COLIN Julian à SIMON Philippe - COUPET Georges à BESNIER Michelle - DELEFOSSE Laurent à BOSDEVIGIE Jean-Pierre - ECHASSERIEAU Vincent à Jean-Michel BIDAUD - GASCHET Gérald à BAUDEMONT Dominique - LEVET à MALET Patrick - MARQUES Evelyne à DUGAY Marie

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : THEYS Michel

FINANCES

Délibération n° C09-2025 : Collecte sélective, déploiement d'un nouveau service de collecte de cartons bruns en apport volontaire sur l'ensemble du territoire du SYDED – subvention du Département de la Haute-Vienne au titre des CDDI

Vu le CGCT ;

Vu l'exercice de la compétence collecte sélective en apport volontaire exercée par le SYDED de la Haute-Vienne sur le territoire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

Considérant la nécessité d'optimiser les performances de tri, d'améliorer la qualité de tri des recyclables sur le territoire du SYDED et que cela constitue un enjeu essentiel de sa politique ;

Considérant la demande de subvention déposée par le SYDED Haute-Vienne auprès du Département en application du Guide des aides et subventions pour les communes et leurs groupements 2024 afin de maîtriser les dépenses liées au tri et à la valorisation et d'optimiser les recettes ;

Considérant que le soutien financier du Département de la Haute-Vienne s'inscrit dans le cadre du dispositif du Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) ;

Après l'expérimentation menée depuis mi-2023 sur la CCPOL, la collecte de cartons bruns en apport volontaire sera généralisée sur l'ensemble du territoire du SYDED à partir du 1^{er} juillet 2025.

Les critères de dotation par commune sont les suivants :

- Un conteneur pour 1 000 habitants (les communes en-dessous auront un conteneur et par exemple une de 2 500 habitants en aura trois),
- Installé sur l'éco point le plus fréquenté de la commune s'il y en a plusieurs,
- Proche du centre bourg quand l'espace public disponible le permet.

Au total, 13 conteneurs seront installés sur le territoire de la CCPV pour un coût de 26 520 € HT.

Toutefois, dans la perspective de mobiliser des subventions sur ce projet, le Syded a sollicité le Département de la Haute-Vienne sur la base du « Guide 2024 des aides et subventions pour les communes et leurs groupements » afin de mobiliser 10% des dépenses d'investissement, soit une subvention à hauteur de 2 652 euros. En effet, le Syded dispose d'ores et déjà d'un financement de CITEO à hauteur de 70%.

Dans le cadre de l'instruction de la demande du Syded, les services du CD87 demandent à ce que chaque communauté de communes concernée prenne une délibération permettant d'intégrer le projet à son propre Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI).

Il s'agit pour le Conseil communautaire de :

- VALIDER le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant € HT	Nature	Taux	Montant € HT
Achat de conteneurs	26 520 €	CITEO	70 %	18 520 €
		Département 87	10 %	2 652 €
		Autofinancement Syded	20 %	5 348 €
Total	26 520 €	Total		26 520 €

- RECONNAITRE que le montant de la subvention du Département de la Haute-Vienne d'un montant de 2 652 euros HT soit pris sur l'enveloppe du CDDI de la communauté de communes par voie d'avenant ;
- AUTORISER Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président du SYDED de la Haute-Vienne en tant que pièce complémentaire au dossier de demande de subvention initialement déposé auprès du Département.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix pour décident de :

- VALIDER le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Nature	Montant € HT	Nature	Taux	Montant € HT
Achat de conteneurs	26 520 €	CITEO	70 %	18 520 €
		Département 87	10 %	2 652 €
		Autofinancement Syded	20 %	5 348 €
Total	26 520 €	Total		26 520 €

- RECONNAITRE que le montant de la subvention du Département de la Haute-Vienne d'un montant de 2 652 euros HT soit pris sur l'enveloppe du CDDI de la communauté de communes par voie d'avenant ;
- AUTORISER Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président du SYDED de la Haute-Vienne en tant que pièce complémentaire au dossier de demande de subvention initialement déposé auprès du Département.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 03 mars 2025

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
Jean-Pierre BOSDEVIGIE
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **05 MARS 2025**
Publié le : **05 MARS 2025**